AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-9-5-68 703731

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE" Arras - Tél. 21.04.21
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE - SEINE-MARITIME)

Régisseur de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, 13, Grand'Place — 62 - ARRAS
C.C.P. LILLE 5701-50

ABONNEMENT ANNUEL
25 F

7 mai 1968
Supplément n° 1 au n° 92

AVERTISSEMENTS — TAVELURE DES FRUITS A PEPINS — CULTURES FRUITIERES

Les traitements réalisés le 30 avril conformément à notre précédent bulletin ont été en partie léssivés par les dernières pluies et averses et la protection s'en trouve diminuée d'autant malgré une stabilisation relative de la croissance foliaire en cette période de floraison des pommiers.

Les risques de contaminations restant toujours assez élevés, il y a lieu de renouveler les traitements du 8 au 10 mai.

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER : Poursuivre la protection. Un relèvement des températures peut entrainer de nouvelles contaminations.

HOPLOCAMPES DU POMMIER ET DU POIRIER

Dans les vergers où ces ravageurs ont provoqué quelques dégâts l'an dernier, intervenir à la moitié de la chute des pétales à l'aide d'un ester phosphorique.

PEGOMYIE DE LA BETTERAVE — GRANDES CULTURES

Les premières pontes ont été observées en fin avril-début mai dans la Picardie (Plateau Picard - région de Ham - Soissonnais - Oise).

THRIPS DU LIN

En cas d'infestation, appliquer un ester phosphorique en association avec un organochloré (Dieldrine par exemple).

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Les premières manifestations de cette maladie retardées par les températures fraiches de ces derniers jours vont devenir, maintenant possibles sur tas de déchets : Bien surveiller ceux-ci et ne pas manquer de nous tenir informé (voir notre bulletin du 29 avril).

DELAI D'EMPLOI DES PESTICIDES

(ADDITIF à la NOTE JOINTE)

Un fongicide, le Drazoxolon (Sopracol 781 Sopra), vient d'être autorisé à la vente pour l'Oïdium du pommier et l'Oïdium des cucurbitacées. Le délai limite d'emploi à respecter pour les traitements avant la récolte est de 15 jours.

Le Contrôleur — L'Inspecteur

G. CONCE — P. COUTURIER

14

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-OUEST, DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

SERVICE DE LA PROTECTION
DES VEGETAUX

MAI 1968

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
"NORD - PICARDIE"

DELAIS D'EMPLOI DES PESTICIDES POUR LE TRAITEMENT SUR PIED DES VEGETAUX DONT LA RECOLTE EST CONSOMMABLE

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
A - Insecticides d'origine minérale		Autorisés sur les cultures suivantes :
- arséniate de plomb		- Vignes : de la fin des vendanges jusqu'au début de la véraison dans le vignoble
- arséniate de chaux (doryphore seulement)		- Pommiers, poiriers, cognassiers : de l'époque qui suit la récolte totale des fruits jusqu'à deux mois au moins avant la récolte.
		- Pruniers, pêchers, amandiers : de l'époque qui suit la récolte totale des fruits jusqu'à cinq semaines avant la floraison
		- Cerisiers, abricotiers : de l'époque qui suit la récolte totale des fruits jusqu'à la fin de la floraison.
		- Noyers, châtaigniers : de l'époque qui suit la récolte et l'enlèvement total des fruits jusqu'à un mois au moins avant la récolte.
		- Arbres et arbustes de pépinières : à toutes époques, mais à la condition qu'ils ne portent aucun fruit destiné à être consommés.
		- Pommes de terre : jusqu'à une semaine avant l'arrachage
B - Insecticides d'origine végétale		
- nicotine	10	
- pyrêthrines synergisées		Non dangereux pour les abeilles
- roténone		Non dangereux pour les abeilles

.../...

15

C - Hydrocarbures chlorés		
- aldrine	30	Interdit sur toute culture légumière (1) et toute culture fruitière. En traitement du sol sur fraisiers, elle est autorisée seulement avant le départ de la végétation.
- Chlordane	15	
- D D D	7	
- D D T	15	
- dieldrine	30	Interdit sur toute culture légumière et toute culture fruitière
- endosulfan	15	Non dangereux pour les abeilles
- endrine	45	Autorisé uniquement sur canne à sucre
- ethylphényldichloréthane	7	
H C H	15	Restriction pour traitement des sols. Pour le traitement des végétaux sur pied se reporter aux recommandations techniques particulières en vue d'éviter une transmission de goût aux récoltes.
- Heptachlore	21	
- Lindane	15	
- Méthoxychlore	7	
- Toxaphène et polychlorocamphane	21	Non dangereux pour les abeilles
D - Esters phosphoriques non endothérapiques		
- Azinphos éthyl	15	
- Azinphos méthyl	15	
- Bromophos	7	
Carbophénothion	15	
- Chlorfenvinphos	15	

(1) Les cultures légumières comprennent toutes les cultures de légumes (culture légumière de plein champ, culture maraîchère, culture légumière sous serre et abri, etc.) y compris le fraisier. La pomme de terre est considérée comme une plante de grands culture.

.../...

- diazinon	15	Pour l'olivier 21 jours avant le premier ramassage
- dichlorvos	5	
- diéthion	15	Non dangereux pour les abeilles
- dioxathion	15	
- fenitrothion	15	
- fenthion	15	Pour l'olivier 21 jours avant le premier ramassage
- imidithion	15	
- malathion	7	
- médathion	15	
- naled	7	48 heures avant la récolte dans les serres (en fumigation)
- nichlorfos	15	
- parathion éthyl	15	
- parathion méthyl	15	
- phosalone	15	Non dangereux pour les abeilles
- prothoate	15	
- sulfotep	10	Traitement interdit pour les cultures qui ne sont pas sous serre ou sous abri
- trichlorfon	7	
E - Esters phosphoriques endotherapiques		
- diméfox	60	Autorisé uniquement sur houblon en traitement du sol
- diméthoate	7	15 jours pour les cultures légumières 21 jours avant le premier ramassage pour l'olivier
- endothion	21	15 jours pour les cultures légumières
- formothion	7	15 jours pour les cultures légumières

.../...

16

- mévinphos	7	
- oxydéméton méthyl	21	Interdit sur toute culture légumière
- phosphamidon	21	Interdit sur toute culture légumière
- vamidothion	30	Interdit sur toute culture légumière
F - carbamates		
- carbaryl	7	
- isolane	15	
- minacide	15	
G - acaricides spécifiques		
- binapacryl	21	
- chlorbenside	7	
- chlorobenzilate	7	Non autorisé sur arbres à noyau
- chlorofénizon	7	
- chloropropylate	7	
- chlorphénamidine	15	Non dangereux pour les abeilles
- dicofol	15	Non dangereux pour les abeilles
- fénizon	7	
- oxythioquinox		
- phenkapton	15	
- tétradifon	7	
- tétrasul	7	
- thioquinox	15	Non dangereux pour les abeilles
- dioxathion + fénizon	15	
H - Fongicides		
- binapacryl	21	
- dichlofluanide	7	
I - Divers		
- métaldéhyde	7	Pour les traitements en pulvérisation et poudrage